

Adresse & Siège Social :

**Comité Auvergne Rhône-Alpes Tir à l'Arc**  
CS 92013  
38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX

🌐 : [www.tirarc-auvergnerrhonealpes.fr](http://www.tirarc-auvergnerrhonealpes.fr)

✉ : [secretariat@tirarc-auvergnerrhonealpes.fr](mailto:secretariat@tirarc-auvergnerrhonealpes.fr)

☎ : 04 74 19 16 15

Permanences du lundi au vendredi de (9h30 à 12h30)

## COUPE DES CLUBS AUVERGNE – RHONE-ALPES

### Jeunes en Salle

### Règlement 2018

#### OBJECTIF

Réserver à **nos jeunes licenciés** dans les compétitions officielles qualificatives du calendrier fédéral, 2\*18m, un départ spécifique ouvert aux **POUSSIN(E)S**, **BENJAMIN(E)S**, **MINIMES** et **CADET(TE)S** pour créer une dynamique par équipe de club.

La « **Coupe des clubs** » est basée sur 3 concours minimum à réaliser sur un circuit de compétitions labellisées « **COUPE DES CLUBS AUVERGNE - RHONE ALPES – SALLE jeunes** ».

Un club organisateur s'engage à réserver le départ selon le règlement ci-dessous aux jeunes et aura la possibilité d'ouvrir les inscriptions 8 jours avant l'épreuve aux autres catégories si le départ n'est pas complet.

#### REGLEMENT

- **Départ le samedi après-midi uniquement**
  - Si ce départ est complet, ajouter un départ le samedi matin en rythme A-B ou A-B-C-D éventuellement
- Les catégories concernées : Poussin(e) - Benjamin(e) – Minime – Cadet(te) en arc classique et bare-bow
- Blasons
  - Pour les poussins, le blason sera adapté en hauteur à la ciblerie
  - Les trispots Ø60 et Ø40 peuvent être utilisés sur demande
  - Sinon application du règlement fédéral
- Sur chaque compétition, les 3 meilleurs scores obtenus par les archers d'un club, lors du départ du samedi après-midi ( voir du samedi matin en cas de départ AM complet ), seront pris en compte quelque soit le nombre d'archers du club.
- En cas d'égalité à l'issue du classement final, le départage se fera en prenant le résultat de la manche la plus élevée. Le classement se fera avec le cumul des meilleurs résultats obtenus sur 3 compétitions.
- Dernière compétition qualificative : le week-end précédant le championnat de Ligue Jeunes.
- **La remise des récompenses aux 3 premiers clubs de la manche se fait à l'issue du départ du samedi après-midi. Il est également conseillé de procéder à des récompenses individuelles.**
- **Envoi des résultats au Secrétariat du Comité Régional [secretariat@tirarc-auvergnerrhonealpes.fr](mailto:secretariat@tirarc-auvergnerrhonealpes.fr), avec la sauvegarde du fichier "résult'arc" du samedi soir : le samedi ou dimanche soir si possible, sinon le lundi soir au plus tard.**
- Si les conditions du règlement ne sont pas respectées, le Comité Régional pourra décider de ne pas valider et enregistrer la manche.

### **RECOMPENSES :**

- Les 3 premières équipes du classement général seront récompensées lors de la présentation des podiums au Championnat **de Ligue en Salle Jeunes**.
- Les récompenses seront établies en bons d'achat en matériel d'archerie à destination des clubs :
  - au 1<sup>er</sup> club : un bon d'achat d'une valeur de 200,00 euros
  - au 2<sup>ème</sup> club : un bon d'achat d'une valeur de 150,00 euros
  - au 3<sup>ème</sup> club : un bon d'achat d'une valeur de 100,00 euros

### **RESULTATS :**

Les classements seront affichés sur le site du Comité Régional : [www.tirarc-auvergnerrhonealpes.fr](http://www.tirarc-auvergnerrhonealpes.fr)